

Tarifs applicables au 22 mai 2024

TRANSACTION – VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50000 € : 4000 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 50001 € et 100000 € : 8 % TTC du prix de vente
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 150000 € : 7.5 % TTC du prix de vente
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 200000 € : 7 % TTC du prix de vente
- Pour un prix de vente compris entre 200001 € et 250000 € : 6.5 % TTC du prix de vente
- Pour un prix de vente compris entre 250001 € et 300000 € : 6 % TTC du prix de vente
- Pour un prix de vente compris entre 300001 € et 450000 € : 5 % TTC du prix de vente
- Au-delà de 450001 € : 4 % TTC du prix de vente
-

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

7 % TTC* du loyer annuel par partie représentée au bail

(Correspondant à la rédaction du bail, aux honoraires de l'agence, état des lieux d'entrée)

Honoraires à charge du bailleur :

- Visite(s) - constitution du dossier - rédaction de bail : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable (1)

- Etat des lieux d'entrée et de sortie : 3€ TTC par mètre carré de surface habitable (1)

Honoraires plafonnés à charge du locataire :

- Visite(s) - constitution du dossier - rédaction de bail : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable (1)

Etat des lieux d'entrée et de sortie : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable (1)

(1) Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus

* pour la location d'un garage d'un box ou d'un parking : 150 € TTC par partie

